

Réunion du Comité Syndical du 19 juin 2019

Convoqué le onze juin deux mille dix-neuf, le Comité syndical s'est réuni le dix-neuf deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-douzième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

92^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Madame Pascale AMEIL
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Roland BLANCHET
Madame Jacqueline BOLIS
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Roger GARDES
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME

Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur René VINZIO
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

À Monsieur Roger GARDES
À Monsieur Michel PROSLIER
À Monsieur Dominique ADENOT
À Monsieur Pierre PÉCOUL
À Monsieur Gérard CHANSARD

Étaient excusés / absents :

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Madame Martine FAUCHER
Madame Hélène FEDERSPIEL
Monsieur Philippe GAILLARD
Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Christian SIMONET
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Contrat de Transition Écologique Candidature Collaborative

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée Délibérante l'appel à projet Contrat de Transition Écologique.

1- Appel à projet Contrat de Transition Écologique

Lancés en 2018, les contrats de transition écologique (CTE) traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

Mis en place par une ou plusieurs intercommunalités, le CTE est coconstruit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations... Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités. Signé après six mois de travail, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats sur 3 à 5 ans.

Les CTE poursuivent 3 objectifs :

- 1) Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, création de formations).
- 2) Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique.
- 3) Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formation professionnelle, reconversion de sites).

Suite à une phase d'expérimentation s'appuyant sur 17 Territoires retenus pour porter un contrat de transition écologique, une nouvelle phase visant à la généralisation des Contrats de Transition Énergétique (CTE) a été lancée ce 2 Avril 2019. Le PETR du Grand Clermont s'est positionné dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt au travers d'une candidature collaborative portée avec les 4 EPCI le composant, sur la base des éléments développés ci-après. Dans l'hypothèse où le territoire était retenu, il disposerait alors de 6 mois pour coconstruire le contrat de transition écologique.

2- Les attentes vis-à-vis d'un CTE

Le Grand Clermont est un territoire à la croisée des chemins sur le plan de la transition écologique. Les premières prises de conscience datent des années 2000 dans le cadre des agendas 21. En 2011, le SCoT pose les bases d'un modèle urbain plus économe et plus juste qui trouvera son aboutissement d'ici 2/3 ans avec la couverture du territoire par 4 PLUI. Avec le Schéma de Transition Énergétique et Écologique et Plans Climat Air Énergie Territoriaux des EPCI et le Plan Alimentaire Territorial du Grand Clermont-Livradois Forez, c'est un nouveau cycle qui s'ouvre, davantage tourné vers l'action, mobilisant les acteurs associatifs, les entreprises et les citoyens, tout en cherchant à renforcer le lien urbain - rural. Le Contrat de Transition Écologique offre un cadre pour croiser les stratégies, créer un élan collectif à la hauteur des défis et des urgences écologiques et climatiques, démultiplier les actions et accroître leur visibilité.

C'est pourquoi, le PETR du Grand Clermont et les 4 EPCI qui le composent, Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, Mond'Arverne et Billom communauté font le choix de s'unir autour trois enjeux principaux que sont les mobilités durables, le développement des énergies renouvelables et l'autonomie alimentaire, pour créer les conditions de réussite du changement. En effet, c'est bien à l'échelle d'un territoire « bassin de vie » de plus de 400 000 habitants que des actions coordonnées peuvent prendre tout leur sens.

3- Un territoire qui agit mais de façon dispersée

3-1- les démarches de PCAET

Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand sont dotées, depuis 2018, d'un Schéma de Transition énergétique et écologique (STEE) qui réactualise son PCAET (2018-2024). L'ambition est de réduire la consommation d'énergie de 39% d'ici 2050, diviser par 4 les émissions de GES et multiplier par 3,5 la production d'énergie renouvelable. 87 actions ont été sélectionnées autour de la préservation des ressources et la résilience du territoire (ville verte et bleue, ceinture verte agricole) et d'une consommation plus sobre et plus locale (consom'acteurs, économie circulaire, schéma de rénovation de logements...).

Mond'Arverne vient d'approuver son PCAET qui vise la réduction des émissions de GES de 40 % d'ici 2030, la réduction des consommations de 24 % et la production locale d'énergie de 24 %. Pour y parvenir, 33 actions ont été identifiées autour d'une gestion durable de la forêt, du changement des pratiques agricoles, du renforcement des corridors écologiques, d'une politique incitative de rénovation des logements, de développement d'une économie circulaire, d'émergence, de pratiques alternatives à l'autosolisme...

Riom Limagne et Volcans vient d'arrêter son PCAET qui porte l'ambition d'une baisse des émissions de GES de 32% et de la consommation d'énergie de 25% (2015-2030). Au total, 66 actions en faveur du climat ont été retenues pour faire évoluer les pratiques autour du logement, des mobilités, des entreprises, de l'administration et de l'aménagement du territoire. Des actions sont déjà engagées autour de la

rénovation énergétique de l'habitat, du patrimoine public et privé tertiaire, du solaire photovoltaïque en toiture ou en ombrière de parking, de l'extension du réseau de chaleur bois, de la méthanisation...
Le PCAET de Billom communauté est en cours d'élaboration avec une finalisation prévue d'ici l'été 2019.

3-2 Les dispositifs en lien avec la transition énergétique

La ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole portent un projet TEPCV autour de l'efficacité énergétique des piscines, la rénovation énergétique des logements, la restauration de la Tiretaine comme moyen de lutter contre les îlots de chaleur et réduire les vulnérabilités aux inondations. Elles portent également un Schéma de Transition Énergétique et Écologique qui intègre une démarche TEPoS à 2050.

Clermont Auvergne Métropole et la ville de Clermont-Ferrand, mais aussi Riom Limagne et Volcans et la ville de Riom, sont engagées dans une démarche de labellisation Cit'ergie.

Le Conseil départemental et le PNR Livradois Forez portent chacun un projet TEPCV de réduction de la consommation énergétique des Bâtiments Publics.

Un consortium de 80 partenaires publics et privés du Massif Central, coordonné par Macéo, porte le projet «Happi Montana» dans le cadre de la démarche AMI-TIGA.

Le territoire Riom-Vichy (4EPCI) a été sélectionné parmi 124 territoires d'industrie : programme d'actions en faveur de l'emploi autour des industries du luxe, des métaux et de l'agroalimentaire en préparation. La ville de Riom a été retenue dans le cadre du plan d'actions cœur de ville.

Le territoire clermontois a obtenu le label « French impact » grâce à la candidature de Sisca axée sur le développement d'un laboratoire des mobilités durables, l'accès à une alimentation respectueuse de l'environnement et le déploiement d'une offre numérique pour tous.

Le Grand Clermont et le PNR Livradois Forez sont labellisés « Projet Alimentaire Territorial » par le Ministère de l'agriculture, afin d'améliorer le taux d'auto-provisionnement et offrir les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité et autour d'une agriculture rémunératrice et respectueuse de l'environnement.

Un projet «Zéro Emission Valley » de déploiement de stations de distribution hydrogène a été initié par la Région AURA (3 sont prévues sur le Grand Clermont).

4- Les enjeux en termes de transition écologique

Le Grand Clermont allie la force d'une métropole avec la richesse de territoires péri-urbains et ruraux. Il partage la moitié de sa surface (105 communes/164 000 ha) avec 2 PNR. Le Grand Clermont connaît une amélioration de sa démographie (0,53 % entre 2009 et 2014) et bénéficie d'une assise industrielle forte, d'autant que son économie a su s'adapter depuis la crise de 2009. Le potentiel d'innovation du territoire est élevé, lié en partie à la présence du centre monde R&D de Michelin mais aussi grâce à des entreprises de pointe dans l'agro-alimentaire et les biotechnologies.

Le modèle de développement du Grand Clermont a été peu durable, avec une spécialisation résidentielle des communes périurbaines, impactant l'environnement et multipliant les déplacements domicile-travail (1,6 million/an dont 63 % en voiture et 7 % en TC). Avec le SCOT du Grand Clermont (2011) et les 4 PLUI

des EPCI (en cours), les collectivités cherchent à infléchir ces tendances grâce à une organisation en archipel prônant un modèle de ville des proximités et de courte distance.

L'agriculture subit l'effet combiné de l'étalement urbain et du changement climatique. Sans mobilisation, le territoire pourrait assister à l'artificialisation des terres, le recul des prairies, la baisse des cheptels, une menace sur l'emploi agricole et une diminution de l'autonomie alimentaire.

Le Grand est un territoire dépendant sur le plan énergétique. Sur près de 10.500 GWh d'énergie consommée en 2015, 60 % sont d'origine fossile et 7% d'origine renouvelable et locale (bois énergie, unité d'incinération de déchets, géothermie). À noter que 8% des ménages sont vulnérables sur le plan énergétique. Enfin, le Grand Clermont a émis, en 2015, 2,2 Mt équivalent CO2 en provenance des secteurs transport (34%), résidentiel (23%), gestion des déchets (12%), agriculture (8%), industrie (7%). La qualité de l'air accuse des dépassements de normes en secteur urbanisé (62 % de la pop métropolitaine exposée) et de grande culture.

5- Les caractéristiques du territoire sur lesquelles agir dans le cadre du CTE

Les 5 partenaires souhaitent relever ensemble les défis suivants :

- Atteindre une mobilité plus durable et moins émettrice de GES : le futur PDU amorce une nouvelle vision de la mobilité, qui renforce les TC et mobilités douces, et re-questionne la place de la voiture dans l'espace public (révision du schéma des voiries, circulation automobile apaisée, partage de l'espace...). Il est complété par un schéma de piste cyclable métropolitain (2018) et la construction d'une voie verte le long de l'Allier / V70 (2019-2021). Les PCAET ouvrent de nouvelles perspectives d'actions avec des schémas de mobilité, plans de déplacement entreprise, création de pistes cyclables, offre de vélos à assistance électrique, bornes de recharges électriques, projet de station hydrogène et GNV...
- Réduire les consommations et structurer des circuits courts énergétiques : Au-delà des réseaux de chaleurs existants ou projets en cours (ferme éolienne, filière hydrogène, géothermie), les démarches STEE/ PCAET vont dans le sens d'un territoire sobre en énergie et impliqué dans la production d'énergie renouvelable (plateforme territoriale de rénovation énergétique, schéma directeur de chaleur renouvelable, valorisation du biogaz, déploiement de photovoltaïque sur toiture...)
- Gagner en autonomie alimentaire : au travers du PAT et des PCAET se dessine une volonté d'agir du champ à l'assiette en activant différents leviers : réduire l'artificialisation des terres agricoles et préserver les prairies naturelles, remobiliser du foncier à hauteur de 4 000 ha de plus d'ici 2050 pour des productions en fruits et légumes (50% d'autonomie), évoluer vers des pratiques agricoles impactant moins les milieux naturels et intégrant les changements climatiques, réduire les surconsommations, pertes et gaspillages...

Si un nouveau chapitre de la transition écologique est en train de s'écrire, force est de constater que les démarches de STEE et de PCAET manquent de transversalité et n'ont pas permis de faire émerger des projets communs territoriaux, alors même que les enjeux et objectifs sont proches voire similaires.

Le projet de CTE constitue donc une véritable opportunité pour partager stratégies et actions, donner plus de visibilité à ces enjeux auprès des concitoyens et des entreprises, créer un élan à la hauteur des défis et des urgences écologiques. Aussi, Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, Mond'Arverne et Billom communauté et le PETR du Grand Clermont font le choix d'unir leurs forces autour des mobilités

durables, de la croissance des énergies vertes et de l'autonomie alimentaire, afin de créer les conditions de réussite comme elles ont su le faire autour de leur modèle de développement urbain.

Cette démarche sera l'occasion de créer les synergies, sur une méthode différente, s'approchant de celle du PAT, autour de groupes projets réunissant un panel d'acteurs publics et privés d'horizons variés, mobilisés pour agir à leur échelle et porter des actions. Pour exemple sur le PAT, des groupes projets ont été créés autour de thématiques telles que « agir sur le foncier agricole avec les collectivités » animé par l'association Terre de Lien, « formation et évolution des pratiques agricoles » animé par VIVEA, organisme de fonds formation, ...

6- Les principales entreprises et associations présentes sur le territoire

Le Grand Clermont associe des savoirs, des compétences et des sites de recherche et de production à forts potentiels. Deux grandes filières d'excellence économique s'y sont développées : « ingénierie de la mobilité » et « agroalimentaire - santé – nutrition », grâce à la présence :

- de grands groupes industriels comme Michelin, Limagrain, Danone avec la Société des Eaux de Volvic, MSD, mais aussi de nombreuses ETI et PME ;
- de sites d'appui à la recherche et la création d'entreprises (Biopôle Clermont Limagne, Technopole, Pascalis, l'incubateur Le Bivouac pour les start-up du numérique, plateforme Pavin pour la mobilité...);
- de pôles de recherche publique et privée d'envergure (INRA, 5 écoles doctorales UMR, CRNH Auvergne, ADIV, Unité de Laboratoire pour l'Innovation dans les Céréales/Ulice...) et pour la mobilité, le labex IMObS3 et l'Institut Pascal en pointe sur les navettes autonomes ;
- de démarches collectives parmi lesquelles des projets de développement industriel et des pôles de compétitivité labélisés (ViaMéca, Céréales Vallée Nutravita et Élastopôle).

Cet écosystème favorable a contribué, dans le domaine des biotechnologies par exemple, à l'émergence d'entreprises innovantes, telles que Cyclopharma (radiopharmacie), Carbios (bio recyclage du plastique), Metabolic Explorer et dans le numérique appliqué, des start-ups en pointe telles que Yes it is, My Bus...

7- Les acteurs socio-économiques qui seront mobilisés pour le portage d'actions du CTE

Concernant les énergies renouvelables, la démarche pourra prendre appui sur l'Agence locale des énergies et du climat, qui accompagne les démarches de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique. Elle rassemble collectivités, bailleurs, entreprises et consulaires. Les 2 Parcs Naturels Régionaux, des structures collectives spécialisées, telles que Fibois Auvergne Rhône-Alpes, seront également associés.

Concernant le volet mobilité, les autorités organisatrices de mobilité et les opérateurs privés (SMTC, Conseil Régional, Conseil Départemental, SNCF, T2C, Kéolis, Koboo, ...) seront mobilisés aux côtés des EPCI, en charge des PLUI, schémas de mobilité et/ou cyclable, de même que des associations engagées dans le développement de pratiques alternatives à l'autosolisme (vélocité63, co-voiturage 63, recycle 63, covoit'ici...)

Concernant le volet alimentaire du CTE, la démarche s'appuiera sur la gouvernance imaginée dans le cadre du PAT, qui cherche à associer le plus largement les acteurs (250 structures participantes, dont des collectifs de citoyens, des agriculteurs, des acteurs du marché), au sein de « groupes projets » animés le plus souvent par des acteurs privés, un comité scientifique animé par un collectif de chercheurs issu du PSDR INVENTER (Vetagrosup, INRA, IRSTEA...), un comité de pilotage réunissant les principaux institutionnels (EPCI, PETR GC, PNR LF, CA63, DRAAF, ADEME, CCI, CMA, IRSTEA, INRA) et un forum

alimentaire permettant annuellement de faire un point sur l'état d'avancement de la démarche et se projeter vers de nouvelles actions.

Monsieur le Président propose aux membres présents d'approuver le principe d'une candidature collaborative entre le PETR et ses 4 EPCI membres dans le cadre de l'appel à projet « Contrat de Transition Écologique », et de l'autoriser, ou son représentant, à engager les démarches nécessaires et signer tout document, si le territoire du Grand Clermont était sélectionné à l'échelle nationale pour coconstruire un Contrat de Transition Écologique.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver le principe d'une candidature collaborative entre le PETR et ses 4 EPCI membres dans le cadre de l'appel à projet « Contrat de Transition Écologique » ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet appel à projet, si le territoire du Grand Clermont était sélectionné à l'échelle nationale pour coconstruire un Contrat de Transition Écologique ;
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif des exercices concernés.

À Clermont-Ferrand, mardi 2 juillet 2019.

**Dominique ADENOT,
Président.**



